

II. ACTIONS DÉPLOYÉES PAR L'OIF POUR LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT

A. L'ENGAGEMENT FRANCOPHONE EN FAVEUR DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Il revêt une double dimension qui a trait à la contribution de la Francophonie à l'approfondissement de la réflexion relative à la gouvernance démocratique ainsi qu'au renforcement des capacités des institutions.

1. L'EXPERTISE PROPOSÉE PAR L'OIF

La Francophonie a témoigné de son engagement en faveur de la gouvernance démocratique et présenté la compréhension et l'approche qu'elle en a lors de plusieurs réunions de concertation et d'échange d'expériences, organisées à l'initiative de partenaires internationaux.

La participation active de l'OIF, à travers sa Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, au « *Forum sur la gouvernance en Afrique* » que l'Union africaine et L'Alliance pour la refondation de la gouvernance en Afrique ont organisé, du 24 au 26 novembre 2005 à Addis Abeba (Ethiopie), lui a permis de rappeler l'importance fondamentale qu'elle accorde à la question de la gouvernance dans le cadre de ses actions de coopération. Elle a marqué, à cette occasion, sa disponibilité à accompagner la Commission de l'Union Africaine dans la réflexion que celle-ci a entreprise sur le concept de gouvernance ainsi que sur ses modalités de mise en œuvre, conformément aux dispositions du Mémoire d'entente signé entre les Secrétaires généraux des deux Organisations en mai 2005.

Cette coopération s'est tout particulièrement illustrée dans la contribution que l'OIF a apportée, à différentes reprises, aux travaux de l'Union africaine afférents à l'élaboration du projet de Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance. A ce titre, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme a été en effet associée à toutes les étapes de cet important chantier normatif : notamment la « Réunion des experts indépendants sur le projet de Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance ainsi que sur la Déclaration de Lomé », qui s'est tenue à Addis Abeba du 21 au 23 novembre 2005, puis la Réunion des experts gouvernementaux, du 3 au 6 avril 2006, suivie de la Rencontre ministérielle des 6 et 7 avril 2006 consacrée à ce même projet de Charte.

L'attention portée par l'OIF à la gouvernance démocratique s'est, par ailleurs, manifestée à travers les efforts constants que la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme a déployés pour accompagner les instances de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA) dans leur volonté de donner une impulsion nouvelle à cette institution continentale créée en 1991, en renforçant ses capacités. C'est dans ce sens que la Francophonie a apporté une contribution déterminante à la tenue de plusieurs réunions d'échange et de consultation entre les différents responsables et partenaires de l'OFPA, dans le cadre d'un processus d'examen et d'évaluation engagé pour surmonter les difficultés auxquelles l'Observatoire est actuellement confronté. Ces différentes concertations, conduites en 2005 et 2006, avec l'appui marqué de la Francophonie, ont revêtu un caractère stratégique pour le devenir de l'OFPA, dans la perspective d'une refondation qui puisse lui donner les moyens de jouer un rôle privilégié dans la mise en œuvre des objectifs de l'Union africaine et du NEPAD en matière de gouvernance.

De même, la Francophonie a contribué au Séminaire de haut niveau qui s'est tenu le 28 juin 2005, à Tanger (Maroc), à l'initiative du Centre Africain de Formation et de Recherches Administratives pour le Développement (CAFRAD), en marge de son Conseil d'Administration, sur le thème : « *Partenariat Etat / Secteur privé et société civile dans la réforme et la gestion des services publics en Afrique* ». Cette réunion avait pour principal objet de permettre aux délégués des Etats membres ou non du CAFRAD, ainsi qu'à ceux des institutions régionales et internationales, dont l'OIF, de partager leurs expériences sur les voies et moyens de promouvoir le partenariat entre les secteurs clés du développement socio-économique, en vue de la réalisation effective des objectifs de réforme administrative et d'une gestion participative des services publics en Afrique. Cette première rencontre avec le CAFRAD a également été mise à profit pour se rapprocher d'une institution avec laquelle l'OIF partage des objectifs et des centres d'intérêt significatifs en matière de développement institutionnel et de gouvernance, dans le cadre de sa programmation 2006 – 2009.

2. L'ACTION EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS⁸²

Le 1^{er} Rapport sur « l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » a recommandé de poursuivre le renforcement des capacités des institutions, en attachant une importance particulière aux capacités humaines.

De novembre 2004 à juin 2006, l'OIF a déployé les actions suivantes :

1. Actions de formation

Institutions de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme

En réponse à des initiatives nationales, ou dans le cadre de sessions de formation et d'information programmées par les réseaux institutionnels, la Francophonie s'est employée à assurer, conformément aux dispositions du Programme d'action de Bamako, *la formation adéquate des membres des Institutions*, en soutenant :

- la participation de membres et collaborateurs des Cours constitutionnelles aux séminaires organisés par l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), à Paris, au siège de l'OIF, sur les thèmes « le statut, le financement et le rôle des partis politiques : un enjeu de la démocratie » (décembre 2004) et « les méthodes de travail des Cours constitutionnelles et institutions équivalentes » (décembre 2005) ;
- la participation des membres et collaborateurs des Institutions supérieures de contrôle au séminaire de formation tenu à Djibouti, à l'invitation de la Chambre des comptes et de discipline budgétaire de Djibouti, du 27 mars au 1^{er} avril 2006, sur la question du « contrôle des dépenses de personnel de l'Etat » ;
- la participation des membres et collaborateurs des juridictions suprêmes francophones, administrateurs nationaux de la base de jurisprudence francophone des Cours suprêmes – JURICAF – aux sessions de formation organisées en 2005 et 2006 au siège de la Cour de cassation française qui abrite le secrétariat général de l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) ;

82 Voir également, sous le chapitre « Pour des élections libres, fiables et transparentes », la rubrique consacrée aux actions déployées en faveur des institutions dans le cadre de l'assistance électorale.

- la tenue, à l'initiative de la Cour suprême du Bénin, d'un séminaire d'analyse critique du bilan de la gestion du contentieux des élections locales de décembre 2002 au Bénin (novembre 2004) ;
- la tenue d'un séminaire d'échanges organisé à Yamoussoukro, par le Bureau du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire, sur « le renforcement des capacités du Médiateur de la République et l'élaboration d'un plan stratégique portant sur la période 2005 – 2010 » (juin 2005).

Institutions judiciaires

Dans la continuité des années précédentes, la Francophonie s'est attachée à contribuer à l'amélioration de l'efficacité des systèmes judiciaires, condition nécessaire à une confiance plus assurée des justiciables dans leurs institutions, en apportant son appui à des dispositifs de formation des avocats et des magistrats francophones. C'est ainsi qu'elle a soutenu :

- la participation de jeunes Avocats francophones au Concours international de plaidoirie – Prix d'éloquence de la Francophonie et des Secrétaires de la Conférence du Stage, organisé en novembre 2004, par l'Ordre des Avocats du Burkina Faso, puis en décembre 2005, par le Barreau de Paris ;
- la participation des avocats de dix pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad) à une série de quatre visioconférences mensuelles de formation, en collaboration avec l'Institut de la Banque mondiale et l'Association Afrique et droit (mai - décembre 2004). Cette opération s'est poursuivie en 2005, en collaboration avec le Centre International en Afrique de Formation des Avocats Francophones (CIFAF) ;
- l'organisation de trois sessions intermédiaires régionales de formation du CIFAF au Burundi (à l'attention d'avocats du Rwanda et du Burundi du 5 au 12 juillet 2005), en Guinée (du 25 octobre au 8 novembre 2005), au Rwanda (à l'attention d'avocats du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, du 16 au 26 mai 2005) ainsi que celle de la session annuelle au Bénin (Ouidah, du 22 août au 17 septembre 2005) ;
- l'organisation du séminaire régional africain de formation à la justice des mineurs à Ouagadougou, du 29 novembre au 3 décembre 2005 (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie) ;
- la participation des responsables nationaux de la formation judiciaire du réseau à un cycle de dix visioconférences. Ce cycle concernait douze pays d'Afrique francophone répartis en deux groupes (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad) ;
- la participation de cinq représentants du Réseau francophone des responsables nationaux de la formation judiciaire aux travaux de la 2^{ème} conférence internationale sur la formation de la magistrature qui s'est tenue à Ottawa, en décembre 2004 ;
- la formation des magistrats et avocats du Vietnam, du Cambodge et du Laos, à travers une série de séminaires régionaux préparés par la Maison du droit vietnamo-française (septembre, octobre et novembre 2004). Ces formations ont été développées en 2005 sous la forme d'un programme régional de formation en Asie ;

- l'organisation d'un séminaire sous-régional de formation à la diffusion libre du droit à l'intention des pays de l'Océan indien (du 10 au 14 décembre 2005 à Madagascar) ;
- l'organisation à Ouagadougou (Burkina Faso), du 18 au 22 avril 2005, d'un séminaire régional de sensibilisation et de formation à la dimension de la gestion collective dans le développement des industries culturelles, des brevets et marques ;
- l'organisation à Conakry (Guinée), du 17 au 22 juin 2005, d'un séminaire sous-régional de formation en droit du commerce électronique ;
- l'organisation, en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Confédération Internationale des Sociétés des Auteurs et Compositeurs (CISAC), du 26 au 28 octobre 2005, d'un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins, à Port Louis (Maurice), à l'intention des pays de l'Océan Indien.

2. Appuis bureautiques, informatiques et documentaires

Institutions de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme

La connaissance des institutions par les citoyens et, subséquemment, leur l'adhésion à celles-ci, supposent la diffusion régulière d'informations sur leur rôle aussi bien que leur fonctionnement. La Francophonie s'est ainsi attachée à promouvoir la publication, notamment à des fins de vulgarisation, d'une documentation qui participe du développement de la culture démocratique, de même qu'à encourager l'informatisation des travaux des Institutions. Pour ce faire, elle a développé un partenariat avec diverses institutions, ce qui a permis :

- la publication des Actes de la Conférence internationale organisée par la Cour constitutionnelle de Moldavie à l'occasion de son dixième anniversaire (février 2005) ;
- la publication du Recueil des décisions et avis de la Cour constitutionnelle du Togo (juin 2005) ;
- la traduction en français et la publication d'une documentation de référence sur les activités de l'Avocat du Peuple d'Albanie (octobre 2005) ;
- le lancement du site Internet de la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication du Bénin (www.haacbenin.org) (août 2005) ;
- la réalisation, par l'Assemblée nationale du Bénin, d'une banque de données des lois votées durant la période 1990 – 2004 (décembre 2005) ;
- l'équipement bureautique et informatique de la Cour constitutionnelle du Bénin ainsi que la publication de plaquettes de sensibilisation des divers acteurs du scrutin présidentiel de mars 2006, de même que la réalisation d'une banque de données des décisions et avis de la Cour (février 2006) ;
- le renforcement des capacités informatiques et bureautiques de la Cour constitutionnelle du Niger (janvier 2005), de la Cour constitutionnelle de Moldavie (février 2005), du Conseil constitutionnel de Djibouti (mars 2005), de la Cour constitutionnelle du Burundi (juillet 2005), du Conseil constitutionnel du Tchad (octobre 2005), du Conseil d'Etat du Burkina Faso (septembre 2005), ainsi que du Médiateur de la République du Tchad (mars 2006) ;

- le renforcement des capacités du Conseil économique, social et culturel du Mali, dans le cadre du projet *INFOCES* visant à faciliter l'accès aux nouvelles technologies des Conseils économiques et sociaux francophones (juillet 2005) ;
- le renforcement des capacités informatiques et bureautiques, à l'occasion du Symposium de *Bamako + 5*, des institutions maliennes et, en particulier, de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême, du Bureau du Médiateur de la République, du Conseil national de la communication, ainsi que de l'Ordre des Avocats du Mali (novembre 2005).

Institutions judiciaires

En réponse à des initiatives d'Etats membres et en appui aux politiques nationales, l'OIF s'est employée à accroître les capacités de fonctionnement des structures concernées, par des dotations en équipements informatiques et bureautiques, et à améliorer les moyens documentaires disponibles. Son appui a pris notamment la forme de :

- dotations de collections d'ouvrages juridiques à la Cour de cassation du Burkina Faso, ainsi qu'aux Cours suprêmes du Bénin et du Niger. Les magistrats de ces pays ont également bénéficié d'un programme d'envoi de "mallettes juridiques" (novembre - décembre 2004 et mars 2005) ;
- dotations d'ouvrages juridiques aux ministères de la Justice du Burundi et du Rwanda (mai 2005) ainsi qu'aux ministères et juridictions de Haïti (avril 2005), du Cap vert, du Tchad et du Niger (mai 2005) et du Mali (novembre 2005) ;
- l'aide à la publication et à la diffusion des Actes de différents séminaires auxquels l'OIF a apporté sa contribution durant la période considérée ;
- l'aide à la publication et à la diffusion du bulletin en français « La nouvelle tribune internationale des droits de l'enfant » par la section belge de l'association Défense des Enfants Internationale (DEI) ;
- l'équipement informatique et bureautique de la Cour de cassation du Burkina Faso (avril 2005), du ministère de la Justice du Burundi, du Cap Vert, du Niger, du Rwanda (mars – avril 2005), du Mali, du Tchad, de la Côte d'Ivoire et de Djibouti (novembre - décembre 2005).

3. Concertations

Institutions de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme

L'OIF a poursuivi son appui aux réseaux institutionnels afin de favoriser la concertation francophone sur des thèmes d'intérêt commun pour l'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit. Ces concertations ont ainsi été des occasions privilégiées de :

- préciser les modalités et les orientations politiques de la Francophonie en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme sur la scène internationale et dans l'espace francophone, dans le cadre du Réseau des Structures gouvernementales mis en place à Brazzaville en 2003. C'est ainsi que le Bureau du Comité de suivi de la Conférence de Brazzaville s'est réuni à trois reprises, en septembre 2004 à Paris, en février 2005 à Genève et en mars 2006 de nouveau à Paris. Les membres du Bureau ont été étroitement associés aux principales rencontres de concertation francophone, notamment au Symposium de *Bamako + 5*, de même qu'à la participation francophone à l'agenda international des droits de l'Homme, en particulier dans le cadre de la Commission des droits de l'Homme et de son processus de réforme ;

- mobiliser des institutions dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone prévu au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako ;
- identifier l'expertise technique appelée à contribuer à l'accompagnement, par la Francophonie, des processus de transition démocratique ;
- présenter les orientations de la nouvelle programmation quadriennale de la Francophonie pour les années 2006 à 2009.

Ces réunions ont permis d'amorcer la mise en place de mécanismes d'information et de consultation des réseaux, aux fins d'un meilleur suivi du renforcement des capacités des institutions.

Dans ce sens, un soutien spécifique a été apporté à la création de l'Union des Conseils économiques et sociaux de la Francophonie (UCESIF). L'OIF a activement participé à l'organisation et à la tenue de l'Assemblée constitutive de ce nouveau réseau qui a eu lieu à Ouagadougou, en novembre 2004, dans l'environnement du X^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones. Elle s'est de même étroitement associée au lancement de ses activités.

La Francophonie s'est par ailleurs investie dans l'organisation de chacune des rencontres thématiques des réseaux institutionnels (cf. encadré relatif aux *Rencontres thématiques des réseaux de la Francophonie*) ainsi que dans la tenue de leurs instances statutaires. Ce fut notamment le cas des réunions des conseils d'administration de l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH), que la Représentation permanente de l'OIF à Genève a accueillis, en avril 2005 et en avril 2006, en liaison avec la DDHDP, dans le cadre du développement d'une collaboration institutionnelle avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies. L'OIF s'est de même impliquée dans les réunions statutaires de l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF), en juillet 2005 et en février 2006, à Paris, de l'Union des Conseils économiques et sociaux de la Francophonie, en juin 2005, à Paris, de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), en novembre 2005, à Niamey. Elle a, en outre, renouvelé son soutien au Congrès de l'Union mondiale des Associations d'Anciens parlementaires francophones (UMAPF), qui s'est réuni à Paris en mai 2006.

Dans la perspective de la création du réseau des Instances de régulation de la communication, elle a en outre soutenu la participation de délégations francophones à la Conférence du réseau des Instances africaines de régulation de la communication (RIARC) de même que la traduction et la publication des travaux de cette rencontre qui s'est tenue à Maputo, en mai 2005, sur le thème « La régulation effective des contenus à l'apogée de la convergence technologique ».

La démarche de concertation francophone s'est encore traduite par le développement d'échanges entre les réseaux et par l'identification de sujets d'intérêt commun. Elle s'est trouvée confortée par la participation large et active des représentants des réseaux institutionnels à la Réunion de Ouagadougou en novembre 2004, en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones, et aux travaux du Symposium de *Bamako + 5* en novembre 2005, dans la capitale malienne.

Institutions judiciaires

Afin de favoriser l'expertise et la concertation francophones dans les manifestations professionnelles internationales, sur les thèmes d'intérêt commun identifiés par le Bureau de suivi de la Conférence des ministres de la Justice, la Francophonie a notamment :

- appuyé la participation de procureurs francophones du Sud aux 10^{ème} et 11^{ème} conférences de l'Association internationale des procureurs et poursuivants qui se sont respectivement tenues à Copenhague, fin août 2005, et à Paris, fin août 2006 ;
- participé au 11^{ème} congrès de la Commission de prévention du crime des Nations Unies, à Bangkok, en avril 2005.

Elle a également apporté un appui à la tenue de la Conférence des présidents et chefs de Cours suprêmes et de cassation des pays francophones d'Afrique sur la contribution du droit au développement durable (Paris, février 2005), co-organisée avec la Cour de cassation française et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Rencontres thématiques des réseaux de la Francophonie

Décembre 2004 – Juin 2006

1^{er} – 3 décembre 2004, Paris (France)

Séminaire des correspondants nationaux de l'Association des **Cours constitutionnelles** ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Le statut, le financement et le rôle des partis politiques : un enjeu de la démocratie

*

31 mai – 1^{er} juin 2005, Bucarest (Roumanie)

Conférence des Chefs d'Institution de l'Association des **Cours constitutionnelles** ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

L'indépendance des juges et des juridictions

*

28 septembre 2005, Cotonou (Bénin)

Réunion d'évaluation de l'Association africaine des **Hautes Juridictions** francophones (AAHJF)

**Examen des recommandations du colloque de Ouagadougou sur
« L'application du droit international dans l'ordre juridique interne
des Etats africains francophones »**

*

29 septembre – 1^{er} octobre 2005, Montréal (Canada – Québec)

Congrès de l'Association francophone des **Commissions nationales des droits de l'Homme** (AFCNDH)

Les droits économiques, sociaux et culturels

*

29 septembre – 1^{er} octobre 2005, Lausanne (Suisse)

Congrès de l'**Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises** (IDEF)

Le droit à l'eau

*

28 – 30 novembre 2005, Paris (France)

Congrès de l'Association des **Ombudsmans et Médiateurs** de la Francophonie (AOMF)

Le Médiateur : interprète des attentes, acteur des réformes

*

29 novembre – 1^{er} décembre 2005, Paris (France)

Séminaire des correspondants nationaux de l'Association des **Cours constitutionnelles** ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Les méthodes de travail des Cours constitutionnelles et institutions équivalentes

*

12-16 décembre 2005, Ouagadougou (Burkina Faso)

Congrès de la Conférence internationale des **Barreaux** de tradition juridique commune (CIB)
**Des rôles respectifs et des rapports entre le juge et l'avocat comme sentinelles de l'Etat de droit,
de la démocratie et des libertés collectives et individuelles**

*

27 mars – 1^{er} avril 2006, Djibouti
Séminaire de formation de l'Association des **Institutions supérieures de contrôle** ayant en commun
l'usage du français (AISCCUF)
Le contrôle des dépenses de personnel de l'Etat

*

6 – 9 juin 2006, Lomé (Togo)
Colloque de l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF)
**Les rapports entre les juridictions de cassation nationales et la Cour commune de Justice
et d'Arbitrage de l'OHADA : bilan et perspectives**

B. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LE DROIT

Dans le prolongement de ses activités de développement institutionnel au niveau national, l'OIF s'est employée à accompagner les efforts d'intégration régionale de ses États membres.

L'option de la Francophonie en faveur de l'intégration régionale inscrite dans la Déclaration de Bamako et confirmée dans le Cadre stratégique décennal s'est jusqu'à présent surtout manifesté en direction de l'Afrique.

Comme cela a déjà été évoqué au titre des actions de formation, des séminaires se sont tenus à l'échelle régionale, en partenariat avec l'Organisation mondiale et l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OMPI et OAPI) dans le domaine du droit d'auteur, à Ouagadougou et à Port Louis, ainsi que dans celui de la gestion collective des brevets et des marques dans le secteur des industries culturelles, à Ouagadougou également (voir ci-dessus section sur la formation).

De façon plus spécifique, l'OIF a favorisé l'intégration régionale par des actions de diffusion et de vulgarisation du droit dans le cadre de l'UEMOA et dans celui de la CEMAC. C'est ainsi qu'elle a apporté son concours à l'initiative du Barreau du Mali d'organiser un colloque, à Bamako, en février 2006, sur « Le cadre de l'investissement et la législation de la concurrence au sein de l'espace UEMOA ». Dans le même sens, elle a soutenu la réédition et la diffusion du recueil des textes juridiques de cette institution, pour l'Afrique de l'Ouest, ainsi que ceux de la CEMAC, pour l'Afrique centrale.

L'engagement de l'OIF en faveur de l'harmonisation du droit à l'échelle régionale s'est notamment manifestée par son soutien et sa participation active au colloque sur « L'harmonisation du droit sur les continents africain et européen » que le Centre d'études et de recherches sur les droits africains et sur le développement institutionnel des pays en développement (CERDRADI) a organisé, les 20 et 21 septembre 2005, à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, en collaboration avec des Institutions d'études européennes. Les travaux ont porté, dans une perspective comparatiste, sur les enjeux et les évolutions actuels qui caractérisent les apports, au plan régional, et les conséquences, au plan national, des droits communautaires développés sous l'égide des différentes institutions d'Europe et d'Afrique. La rencontre a permis de dégager un ensemble d'orientations et d'actions visant à ce que l'harmonisation du droit puisse, en tant qu'exercice de construction d'un ensemble juridique ordonné, transcender la pluralité des ordres juridiques nationaux et, partant, agir comme vecteur d'intégration régionale.

Dans cet esprit à la fois d'harmonisation et de promotion des cultures juridiques francophones, en s'appuyant en particulier sur la tradition romano-germanique, l'OIF s'est impliquée activement, comme évoqué précédemment, dans la mise en œuvre du programme de recherche sur « L'attractivité économique du

droit ». Elle a fortement appuyé ce programme lancé à l'initiative de la France, en lui donnant une dimension francophone, afin de comparer l'efficacité des différents systèmes juridiques, en réaction notamment aux thèses de la Banque Mondiale (à travers le rapport « Doing business » de la SFI).

C'est en direction de l'**OHADA** que les principaux investissements de l'OIF, en termes d'harmonisation et d'intégration juridiques, ont continué de se concentrer, et ce dans un contexte où, face au développement du droit international et aux exigences de sa mise en oeuvre au niveau national, les succès de cette organisation africaine au plan normatif tendent paradoxalement à être obérés par des difficultés au plan institutionnel.

L'OIF a contribué de manière forte au processus de diffusion et de dissémination du droit OHADA sur le continent africain.

C'est ainsi qu'un appui financier a été octroyé à l'UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique) pour la réalisation de deux ouvrages de référence en espagnol et en portugais sur le nouveau droit unifié. Cet appui s'inscrit dans le prolongement d'efforts déployés durant les dernières années pour la mise à disposition de codes annotés OHADA aux magistrats, auxiliaires de justice et aux universitaires des pays concernés.

La diffusion du droit OHADA reste un élément central du volet coopération de la Francophonie au même titre que la formation du personnel des juridictions compétentes.

La Francophonie s'est résolument investie dans l'approfondissement et l'appropriation du nouveau droit harmonisé par les praticiens du droit en appuyant l'organisation de plusieurs séminaires, conférences et autres colloques sur le nouveau droit OHADA.

Elle a, par ailleurs, encouragé l'étude du cas de l'OHADA dans le cadre du programme de recherche sur « L'attractivité économique du droit » précédemment évoqué. Elle a de même activement soutenu et parrainé la 1^{ère} Université de notariat d'Afrique francophone, en février 2006 à Lomé, qui a été principalement consacrée au droit des sociétés OHADA.

Par exemple, lors du Colloque consacré à « L'Harmonisation du droit sur les continents africain et européen » et organisé par l'Université Montesquieu Bordeaux IV avec le soutien de la DDHDP en septembre 2005, une présentation du fonctionnement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage par son premier président a permis aux participants de se faire une idée précise du rôle de la Cour dans le dispositif du processus d'uniformisation.

Quant au colloque organisé à Bamako en 2004 par l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) sur le thème « Les contrariétés de décisions entre hautes juridictions constitutionnelles, administratives et judiciaires », il a été l'occasion pour les participants de se rendre compte que l'agencement juridique voulu par le législateur OHADA met à l'abri la CCJA des possibles conflits de lois qu'il pourrait y avoir avec les Cours de cassation et les cours suprêmes nationales qui ne connaissent pas du droit OHADA.

Mais, il ressort que des solutions préventives, à la lumière de la pratique, doivent être envisagées car le manque de circulation de l'information et de concertation formelle ou informelle entre la CCJA et les Hautes Juridictions ont tendance à accroître les conflits de compétence.

Un effort permanent de concertation s'impose qui passe par le « dialogue des juges » membres de ces juridictions et par un rapprochement de leur jurisprudence en terme d'échange de leurs publications.

Enfin, l'idée de mettre sur pied un organe chargé de trancher les conflits nés des contrariétés des décisions observées, à l'instar du Tribunal des conflits, a retenu l'attention.

Par ailleurs, les réflexions bien à propos du colloque organisé en juin 2006 à Lomé par l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF) grâce au concours de l'OIF et consacré aux « rapports entre la CCJA et les juridictions de cassation nationales » ont mis en exergue, dans la perspective de la révision du Traité de Port-Louis et de l'élargissement géographique du champ d'intervention dudit Traité, la nécessité d'impliquer les Cours suprêmes nationales dans la connaissance du contentieux relatif à l'OHADA et dans l'élaboration des Actes Uniformes.

Bien entendu, les propositions opérationnelles de l'AA-HJF qui seront retenues dans l'hypothèse d'une révision du Traité ne devront pas perdre de vue que l'OHADA est un instrument juridique qui a pour mission essentielle de garantir la sécurité juridique et judiciaire de l'espace concerné évitant au possible toute distorsion de jurisprudence voire tout conflit de compétence.

L'engagement francophone a pris également la forme d'un appui institutionnel aux organes de l'OHADA : l'OIF s'est en effet activement impliquée dans le processus de concertation qui s'est engagé en vue de la relance de l'OHADA, notamment dans le cadre des Conseils des Ministres de Malabo, en 2004 et de Bamako, en 2005, et, surtout, à l'occasion du Conseil extraordinaire des Ministres que la capitale malienne a également accueilli, en mai 2006. Elle a mobilisé une expertise pour poursuivre les réflexions relatives au projet de révision du Traité, aux questions pendantes liées aux « Arrangements de N'Djamena » ainsi qu'au renforcement des commissions nationales qui semblent mériter une attention soutenue.